

◀ Rapport de la cour des comptes ▶

Stop aux attaques contre les droits des personnels !

Le mercredi 4 octobre 2017, la **Cour des comptes** a publié un nouveau rapport **mettant en cause la gestion des personnels enseignants**. Ce document a été accueilli positivement par le ministre de l'Éducation Nationale, qui a affirmé dans un communiqué qu'il viendrait « nourrir la réflexion actuelle en matière de ressources humaines dans l'Éducation nationale ». Si des dysfonctionnements existent, **les « solutions » proposées par la Cour des comptes vont toujours dans le même sens : appliquer des logiques managériales au service public et casser les droits des salarié-e-s.**

Les enseignant-e-s, ces fainéant-e-s !

La Cour des comptes est un gestionnaire scrupuleux. Dans une société où l'obsession de la réduction de la dépense publique et de l'austérité a été érigée en règle absolue, cette institution prend des allures de grand oracle. Dernière révélation en date : la gestion des enseignant-e-s est mauvaise. Que dit le rapport ?

- Que le précédent gouvernement, trop occupé à faire pleuvoir les cadeaux sur l'Éducation Nationale n'a pas assorti ses mesures de « contreparties dans les conditions d'exercice du métier d'enseignant ». Comme par exemple... augmenter le temps de travail (oui c'est bien connu les profs ne travaillent pas assez).
- Qu'il faut annualiser le temps de travail (toujours dans l'idée de faire travailler plus les enseignant-e-s),
- Qu'il faut renforcer les pouvoirs des chef-fe-s d'établissement (qui sont déjà considérables),
- Qu'il faut développer la bivalence (l'enseignement de plusieurs disciplines),
- Qu'il faut développer encore davantage le recrutement sur postes à profil (générateur de concurrence entre les personnels et d'injustices)...

Une offensive idéologique

Ainsi, sous couvert de propositions neutres, c'est bien une offensive idéologique que mènent la Cour des comptes et le gouvernement. Elle part de plusieurs postulats inacceptables : les enseignant-e-s sont des feignant-e-s, ne travaillent pas assez, coûtent trop cher... Par conséquent tout cela serait mieux géré si on appliquait les méthodes de management du privé.

Les mesures proposées par la Cour des comptes ne répondent en aucun cas aux besoins des élèves ou à l'impératif d'amélioration de la qualité du service public d'éducation. Elles répondent à des objectifs de rentabilité, d'économies, d'adaptation au modèle de gestion des personnels (rebaptisés « ressources humaines ») du privé et de mise au pas du monde enseignant.

Des changements, il en faut... mais pas ceux là !

Malgré nos critiques nous avons au moins un point d'accord avec la Cour des comptes : la gestion des personnels enseignants par le ministère est mauvaise.

La situation est catastrophique : gel des créations de postes (malgré la hausse du nombre d'élèves), sureffectifs dans les classes, conditions de travail dégradées, gel des salaires, mauvais fonctionnement des CHSCT, absence de médecine du travail...

À l'inverse, nous revendiquons des créations de postes à hauteur des besoins, des effectifs réduits dans les classes, une augmentation des salaires, des moyens pour le fonctionnement des CHSCT et la création d'une véritable médecine du travail dans l'Éducation Nationale.

Ainsi, au lieu de taper une fois de plus sur les personnels enseignants, la Cour des comptes ferait bien de se demander quel est le coût pour la société d'une école inégalitaire, à deux vitesses, quel est le coût du mal-être des personnels, de la souffrance au travail...